2007-03842/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

QUÉBEC AJOUTERA 20 M$ PAR ANNÉE POUR MIEUX PORTER LE QUÉBEC À L'ÉCRAN

LA MINISTRE DIANE LEMIEUX DÉVOILE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Québec, le 11 mars 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, Mme Diane Lemieux, a rendu publique ce soir à Québec la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle, intitulée « Pour mieux porter le Québec à l'écran ». L'événement s'est déroulé en présence de nombreux artisans de l'industrie. Un peu plus tôt dans la journée, la ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, Mme Pauline Marois, a annoncé dans son Discours sur le budget 2003-2004 qu'elle accordait 20 M$ de plus par année pour assurer la mise en œuvre de cette politique. Cet investissement porte à 36,9 M$ annuellement les crédits alloués par le gouvernement du Québec aux mesures ciblées par la Politique.

« La politique que nous dévoilons aujourd'hui s'appuie sur une analyse rigoureuse de la situation dans ce secteur et sur une consultation très large du milieu du cinéma et de l'audiovisuel québécois. Nous avons fait le choix notamment de mettre l'accent sur l'aide à la création, à la production en français et à l'accès du public à une cinématographie diversifiée », a déclaré Mme Lemieux.

Une politique centrée sur la promotion de l'identité culturelle québécoise et qui affirme l'importance de la création

La valorisation de l'identité culturelle québécoise constitue l'un des piliers de cette politique. Elle insiste sur la promotion de la langue française, sur la conservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel ainsi que sur la diversité culturelle. La Politique valorise non seulement le français comme langue de production mais également comme langue d'accès à la culture cinématographique. De plus, elle veut promouvoir le cinéma comme moyen de nourrir le dialogue des cultures en permettant au public d'apprécier sa propre culture, tout comme les autres cultures, par une plus grande diversité de l'offre cinématographique.

La Politique réaffirme l'importance de la création en encourageant l'innovation et l'émergence d'œuvres originales qui sauront capter l'intérêt du public. « Pour mieux porter le Québec à l'écran » fait valoir l'importance d'appuyer plus adéquatement les créateurs à l'étape du développement de leurs projets et de réunir les conditions matérielles et techniques favorables à l'expression du talent des artistes.

Une politique qui place le public au cœur de ses préoccupations et qui contribue à la consolidation et au développement de l'industrie

À l'instar des autres politiques sectorielles adoptées récemment au Québec dans

les domaines de la culture et des communications, la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle accorde une place prépondérante à la démocratisation de la culture. Elle propose une série de moyens pour améliorer l'accès de la population québécoise à une offre cinématographique variée et de qualité, et privilégie l'éducation des jeunes publics à cet art, à son langage et à ses œuvres.

La Politique vise aussi la consolidation des entreprises québécoises, notamment en appuyant leurs efforts pour développer de nouveaux marchés, ce qui aura pour effet de contribuer, entre autres, au développement de l'emploi et au rayonnement de la culture québécoise. De plus, le gouvernement veillera à ce que cette industrie puisse compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

Sept orientations guideront la mise en œuvre de la Politique

La Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle repose sur sept orientations : améliorer les conditions de la création; soutenir la production de longs métrages en langue française, le documentaire d'auteur et le court métrage; prendre en compte les régions; améliorer l'accès à la culture cinématographique; favoriser la consolidation de l'industrie; améliorer la formation de la main-d'œuvre et préserver notre patrimoine cinématographique et télévisuel. Le financement des mesures est assuré par l'ajout de crédits et la réallocation d'une partie des sommes qui sont actuellement dédiées à ce secteur sous la forme de crédits d'impôt remboursables.

« La nouvelle Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle démontre encore une fois l'importance qu'accorde le gouvernement du Québec au développement et au rayonnement de la culture québécoise », a conclu la Ministre.

▶ Document d'appui

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

© Gouvernement du Québec, 2007